

80,5 MILLIARDS D'EUROS POUR LES ACTIONNAIRES LA RETRAITE DES MORTS POUR LES SALARIÉS



EN GRÈVE

À PARTIR DU 19 JANVIER POUR BLOQUER LA RÉFORME DES RETRAITES

10 raisons pour exiger son retrait :

1- LE SYSTÈME DES RETRAITES N'EST PAS EN DANGER

« Il y aura un déficit qui dépassera les 12 milliards et qui continuera à se creuser si on ne fait rien », prétend la première ministre.

Le rapport du Comité d'Orientation des Retraites (COR) explique le contraire : un excédent de 3,2 milliards d'euros a été dégagé depuis 2020. Le COR précise lui-même que ses projections « ne valident pas le bien fondé des discours qui mettent en avant l'idée d'une dynamique non contrôlée des dépenses de retraite ».

Le système de retraites n'est donc pas en danger, il n'y a aucune urgence financière. Cela est d'autant plus vrai que les employeurs bénéficient aujourd'hui de 65 milliards d'euros par an d'exonérations de cotisations sociales.

2- UN TRIMESTRE DE COTISATION EN PLUS PAR AN

Avec l'accélération du calendrier Hollande/Touraine, il faudra valider un trimestre de plus par an pour bénéficier du taux plein jusque 172 trimestres (ou 43 annuités) dès la génération née en 1965.

3- 64 ANS, PLUS DE PRÉCARITÉ, DE CHÔMAGE ET D'USURE !

À l'heure actuelle, un salarié sur deux n'est plus en emploi entre 60 ans et 62 ans (chômage, invalidité...). Le report de l'âge légal de départ à la retraite engendrera encore plus de précarité pour les fins de carrière.

Et ceux qui pourront garder leur travail subiront une dégradation de leur état de santé, alors que l'espérance de vie en bonne santé se situe aujourd'hui en moyenne entre 63 et 64 ans !

Emmanuel Macron en 2019 :

« quand aujourd'hui on est peu qualifié, quand on vit dans une région qui est en difficulté industrielle, quand on est soi-même en difficulté, qu'on a une carrière fracturée... Bon courage déjà pour arriver à 62 ans ! C'est ça la réalité de notre pays. Alors on va dire : non, non faut maintenant aller à 64 ans ? Vous ne savez déjà plus comment faire après 55 ans. C'est ça la réalité. Expliquer aux gens : « mes bons amis, travaillez plus longtemps, c'est le délai légal », ce serait hypocrite. »



4- LE RECU DE L'ÂGE DE DÉPART, C'EST DÈS L'ÉTÉ 2023

L'âge légal de départ à la retraite est reporté de 3 mois par an à compter de la génération née en septembre 1961, pour atteindre 64 ans dès la génération née en 1968.

Année de naissance	Âge de départ	Durée de cotisation	Trimestres requis	Date
Sept.1961	62 ans et 3 mois	42 années	168	Sept. 2023
1962	62 ans et 6 mois	42 années et 3 mois	169	2024
1963	62 ans et 9 mois	42 années et 6 mois	170	2025
1964	63 ans	42 années et 9 mois	171	2026
1965	63 ans et 3 mois	43 années	172	2027
1966	63 ans et 6 mois	43 années	172	2028
1967	63 ans et 9 mois	43 années	172	2029
1968	64 ans	43 années	172	2030

L'ensemble des organisations syndicales appellent d'une même voix à faire de la grève du 19 janvier « le départ d'une puissante mobilisation ».



5- SERVICES ACTIFS, RÉGIMES SPÉCIAUX, CARRIÈRES LONGUES : 2 ANS DE PLUS !

Les salariés ayant cotisé 5 trimestres avant 20 ans pourront seulement espérer un départ à 62 ans, soit 2 ans de plus que la règle actuelle.

Exemple d'une fonctionnaire en catégorie active



Née en 1976, Pauline est aide-soignante. Hospitalière, elle peut bénéficier d'un départ anticipé sous réserve d'avoir exercé 17 années en catégorie active.

Attention, il lui faudra avoir validé 172 trimestres pour obtenir une retraite à taux plein !

AUJOURD'HUI

MACRON/BORNE

Retraite à 57 ans avec une décote

Retraite à 59 ans avec une décote

6- LE MIROIR AUX ALOUETTES DE LA PÉNIBILITÉ

Le gouvernement promet de prendre en compte 3 nouveaux facteurs de risques permettant de partir en retraite plus tôt : manutentions manuelles de charges, postures pénibles, vibrations mécaniques...

Pour rappel, c'est Macron lui-même qui a supprimé ces critères en 2017. Par ailleurs, un 4^{ème} critère - l'exposition aux agents chimiques dangereux - n'est pas rétabli...

La reconnaissance de la pénibilité, relevant d'un compte individuel, est tellement complexe qu'il est difficile d'en bénéficier.

7- LES RÉGIMES SPÉCIAUX ET LE CODE DES PENSIONS CIVILES DANS LE VISEUR

Le gouvernement annonce la fin des régimes spéciaux de la RATP et d'ENEDIS pour les nouveaux entrants, comme cela s'est fait à la SNCF. Quant au Code des Pensions qui sert de base au calcul des retraites des fonctionnaires, des « discussions ultérieures » sont annoncées pour trouver « des mesures d'équilibre ».

Pour ces salariés, ce sera la double peine : l'application des mesures générales et la remise en cause de leurs modes de calcul particuliers. Tout cela pour livrer les services publics aux spéculateurs...

8- REVALORISATION DES PETITES RETRAITES OU MAINTIEN DANS LA PAUVRETÉ ?

Le gouvernement promet une retraite minimale à 1200 €, à une condition : avoir une carrière complète au SMIC. Or, un nombre considérable de salariés, notamment les femmes qui ont souvent des carrières hachées, ne remplissent pas ces conditions...

1 200 €, c'est à peine au-dessus du seuil de pauvreté, fixé aujourd'hui à 1 128 euros.

9- LE MENSONGE DU POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS

Le gouvernement prétend que cette réforme protégerait le montant des retraites servies.

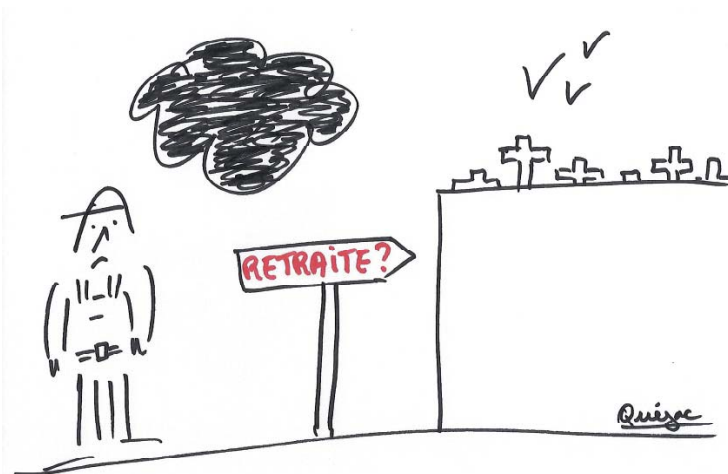
C'est Emmanuel Macron et son gouvernement qui ont délabré le pouvoir d'achat des retraités : entre 2018 et 2021 les pertes cumulées pour les retraités représentent l'équivalent de 1,8 mois de pension.

Du fait de l'augmentation de 25 % de la CSG, 60 % des retraités ont perdu l'équivalent de 2 mois et demi de pensions.

10- DÉFENDRE NOTRE « MODÈLE SOCIAL » ?

Les représentants gouvernementaux répètent à l'envi qu'ils veulent sauver le régime par répartition et notre « modèle social ».

Ce sont les mêmes qui distribuent chaque année aux employeurs 150 milliards d'euros d'aides publiques, vidant notamment les caisses de notre protection sociale collective et asséchant les recettes publiques au détriment de l'hôpital, de l'école et de l'ensemble des services publics.



ENSEMBLE EN GRÈVE POUR LE RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES

■ Rendez-vous dès ce 19 janvier 2023 dans les manifestations :

ANCENIS, 10h00 - Station Esso

CHÂTEAUBRIANT, 10h30 - Place de la Mairie

NANTES, 10h30 - Miroir d'eau

SAINT-NAZAIRE, 10h00 - Place de l'Amérique latine

■ Réunissons-nous sur nos lieux de travail, en assemblées générales, pour décider la suite.